

L'Avenir Ensemble

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

N°28- NOVEMBRE 2020



VOS ÉLUS

PRÉSENTATION
DES DÉLÉGUÉS
COMMUNAUTAIRES

FIBRE

AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE
DU TERRITOIRE

PISCINE DE MUTZIG

ÉTAT DES LIEUX

LES BRÈVES

TAXE DE SÉJOUR



TAXE DE SÉJOUR

Création d'une plateforme de paiement

La taxe de séjour a été instituée par la loi du 13 Avril 1910 pour permettre aux Collectivités de disposer de moyens supplémentaires dans le but d'améliorer les conditions d'accueil des touristes, développer l'offre touristique du territoire et promouvoir la destination.

Pour notre territoire, la taxe de séjour a été instaurée le 1^{er} janvier 2000. Le montant de cette recette, payée par les hébergeurs, est intégralement reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal.

En 2017, la loi de finances a fait évoluer certaines dispositions réglementaires notamment la collecte de la taxe de séjour par les opérateurs numériques pour le compte des hébergeurs. Cette loi a également modifié les modalités de calcul de la taxe de séjour des hébergements non classés en instaurant un pourcentage du prix HT de la location, proportionnel au coût par personne de la nuitée. Par délibération en date du 4 octobre 2018, le Conseil Communautaire a fixé le taux à 1%.

Afin de faciliter les démarches pour les hébergeurs, il est désormais possible de réaliser sa déclaration en ligne sur une plateforme dédiée. Cette dernière rassemble, par ailleurs, toutes les informations administratives, les références législatives et réglementaires en vigueur.

Pour en savoir + :

<https://molsheimmutzig.taxesejour.fr/>



Communauté de Communes de
la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
2 route Ecospace - B.P 93077
67125 MOLSHEIM Cedex

Tél : 03.88.49.82.58 - Fax : 03.88.49.38.14

Mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

Web : www.cc-molsheim-mutzig.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Directeur de la Publication : Laurent FURST

Rédaction : Personnel de la Communauté de Communes

Photos et visuels : Communauté de Communes, Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig, Studio 18, Drone Sessions, Club Passion Photo Molsheim, Rosace Fibre et documents remis

Mise en page & impression : Imprimerie Chryss Molsheim

Dépôt légal à parution

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Un service en grande difficulté



Instauré en 2011, ce service est ouvert à toutes personnes quels que soient l'âge et le motif du déplacement à l'exclusion des trajets scolaires et professionnels ou des trajets pris en charge par un organisme social. Les personnes à mobilité réduite ont accès au transport à la demande dans les mêmes conditions.

La crise sanitaire de la COVID-19 a brusquement interrompu le service, et a mis le prestataire en grande difficulté financière. Le service a partiellement repris depuis le 1^{er} septembre dernier, en horaire réduit **du Lundi au Vendredi de 8h30 à 14h00**. Néanmoins, le fonctionnement n'est pas optimal et toutes les courses ne sont pas honorées, nous le déplorons. Malheureusement, cette situation risque de perdurer jusqu'au 31 août 2021, date d'échéance de la convention liant la Communauté de Communes au prestataire dans le cadre d'un marché public.

Comment utiliser ce service ?

1. **Appelez le : 0810 002 707 (Prix d'un appel local)**
2. Prenez rendez-vous, en précisant le lieu et l'heure désirés.
Merci de réserver 24h à l'avance !
3. **A l'arrivée du véhicule, informez le chauffeur de votre destination**, signez le titre de transport qui vous sera remis et réglez votre course

Infos & Tarifs :

<https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/vie-locale/transport-demande.htm>

**"Accompagner les Communes,
agir pour la qualité de vie"**

Communes membres de la Communauté de Communes :

Altorf - Avolsheim - Dachstein - Dinsheim-sur-Bruche
Dorlisheim - Duppigheim - Duttlenheim - Ergersheim
Ernolsheim-Bruche - Gresswiller - Heiligenberg - Molsheim
- Mutzig - Niederhaslach - Oberhaslach - Soultz-les-Bains
Still - Wolxheim

AU SOMMAIRE

Page 2

Les Brèves

Page 3

Editorial

Pages 4-6

Le Conseil Communautaire

Page 7

Subvention pour l'acquisition d'un vélo
à assistance électrique

Pages 8-9

Déploiement d'un réseau 100 % fibre
optique sur notre territoire

Page 10

Piscine couverte de Mutzig :
un équipement vieillissant

Page 11

Présentation du Syndicat Mixte du bassin
Bruche Mossig

Page 12

Nouvelle présidence à l'Office de Tourisme
de la Région de Molsheim-Mutzig

Suivez-nous sur Facebook !



Piscines :

<https://www.facebook.com/piscinesMolsheimMutzig>

Relais Assistants Maternels :

<https://www.facebook.com/RAM.molsheim.mutzig>



L'ÉDITORIAL



Grâce à la confiance d'une majorité d'élus intercommunaux, j'ai retrouvé la présidence de notre Communauté de Communes. C'est pour moi un honneur mais aussi un vrai bonheur, étant extrêmement attaché à cette structure que nous avons créée avec quelques maires à l'aube des années 2000.

Merci à Gilbert Roth qui a assuré la Présidence pendant près de trois ans au service de notre territoire et de ses communes.

C'est autour d'une belle équipe et avec l'ensemble du personnel que nous œuvrons pour nos 18 Communes qui fédèrent plus de 40.000 habitants.

La période, que nous vivons, marquée par la crise sanitaire, une crise économique et des inquiétudes financières ne facilite pas les décisions. Cela dit, notre volonté de progresser ensemble est intacte, notre projet doit simplement être teinté de plus de prudence.

Rester collectivement ambitieux tout en étant en permanence raisonnables et attentifs doit nous permettre d'assurer un mandat utile pour l'ensemble de nos concitoyens.

Laurent FURST
Votre Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'installation du nouveau Conseil Communautaire s'est déroulée le Jeudi 16 juillet 2020 à huis-clos. La séance a été retransmise en direct sur YouTube. M. Laurent FURST a été élu Président. L'assemblée délibérante a approuvé la liste des sept vice-présidents. Le Conseil Communautaire est composé de 48 élus titulaires et 2 membres suppléants pour 18 communes membres.



Laurent FURST
Maire de Molsheim
Président



Jean-Luc SCHICKELE
Maire de Mutzig
1^{er} Vice-Président

Chargé du développement économique et des liaisons cyclables intercommunales



Marie-Reine FISCHER
Maire de Dinsheim-sur-Bruche
Vice-Présidente
Chargée des finances, du budget et du transport à la demande



Adrien KIFFEL
Maire de Woxheim
Vice-Président
Chargé des piscines et des événements « Marathon du Vignoble d'Alsace » et « Tour-Vélo »



Marianne WEHR
Maire d'Ergersheim
Vice-Présidente
Chargée du développement durable, du Relais d'Assistantes Maternelles et de l'épicerie sociale



Pierre THIELEN
Maire de Gresswiller
Vice-Président
Chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'aménagement des cours d'eau et des aires d'accueil des gens du voyage



Jean BIEHLER
Maire d'Oberhaslach
Vice-Président
Chargé du tourisme et des dossiers « Fort de Mutzig » et « aires de camping-cars »



Bruno EYDER
Maire d'Altorf
Vice-Président
Chargé de la mutualisation, de la banque de matériel, du système d'information géographique et du dossier « aménagement numérique du territoire »

Les délégués communautaires

ALTORF



Bruno EYDER
Maire / Vice-Président



Laurence HOMMEL

AVOLSHEIM



Christian WAGNER
Suppléant

Pascal GEHIN
Maire

DACHSTEIN



Jean-Claude ANDRE
Maire



Laetitia MARTZ



Marie-Reine FISCHER
Maire / Vice-Présidente



Laurent JUSZCZAK

DORLISHEIM



Gilbert ROTH
Maire



Marie-Madeleine
IANTZEN



David PAULY



Julien HAEGY
Maire



Audrey DESCHLER

DUTTLENHEIM



Jean-Luc RUCH
Maire



Florence SPIELMANN



Alexandre DENISTY



Marianne WEHR
Maire / Vice-Présidente



Eric BOEHLER

ERNOLSHEIM-BRUCHE



Eric FRANCHET
Maire



Camille VIOLAS



Pierre THIELEN
Maire / Vice-Président



Sandrine HIMBERT

HEILIGENBERG



Guy ERNST
Maire



Jean-Paul WITZ
Suppléant

Disparition de M. Jean-Paul WITZ

C'est avec un profond regret que nous avons appris la disparition de M. Jean-Paul WITZ, conseiller communautaire de 2014 à 2020. Adjoint au Maire de la Commune d'Heiligenberg depuis 2001, enseignant à la retraite, Jean-Paul WITZ était un homme chaleureux et un élu infatigable, particulièrement attaché au bien public.

Les délégués communautaires

MOLSHEIM



Laurent FURST
Maire / Président



Philippe HEITZ



Chantal JEANPERT



Gilbert STECK



Sylvie TETERYCZ



Martial HELLER



Christelle
WAGNER-TONNER



Catherine WOLFF



Jean-Michel WEBER



Marie-Bernadette
PIETTRE

MUTZIG



Jean-Luc SCHICKELE
Maire / Vice-Président



Caroline PFISTER



Thierry KLEIN



Marielle HELBOURG
Maire



Laurent FARON



Patrick SCHULTHEISS



Armelle
MORGENTHALER



Claudio FAZIO

OBERHASLACH



Jean BIEHLER
Maire / Vice-Président



Mireille RODRIGUEZ



Alexandra COLIN



Nicolas WEBER

STILL



Alexandre GONCALVES
Maire



Nicole SCHWARTZ



Adrien KIFFEL
Maire / Vice-Président



Nathalie DISCHLER

SOULTZ-LES-BAINS



Alexandra COLIN



Nicolas WEBER

WOLXHEIM



Adrien KIFFEL
Maire / Vice-Président



Nathalie DISCHLER

SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Face à la situation sanitaire actuelle et au changement climatique, le vélo connaît, depuis quelques mois, un nouvel essor. Si le vélo reste accessible financièrement, sa version à assistance électrique s'avère bien plus onéreuse. Aussi, la Communauté de Communes a décidé de subventionner l'achat d'un vélo à assistance électrique. Cette aide permet, par ailleurs, de bénéficier (sous condition de ressources) du dispositif mis en place par l'Etat.

1. Quel type de vélo est subventionné ?

Pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) répondant aux critères suivants :

- ☞ Cycle neuf
- ☞ Acheté après le 1^{er} janvier 2020
- ☞ Avec batterie sans plomb, répondant à la norme NF EN 15194 (assistance bridée à 25km/h, se coupant dès que le cycliste cesse de pédaler – puissance nominale maximale du moteur n'excédant pas 0,25 KW)

2. Quel est le montant de l'aide ?

- ☞ Si l'achat a été effectué dans un **commerce du territoire** de la Communauté de Communes → 200 €
- ☞ Si l'achat a été effectué dans un **commerce hors territoire** de la Communauté de Communes → 100 €

Pour les personnes majeures, l'aide obtenue peut ensuite être couplée à une aide de l'Etat, à demander dans les 6 mois suivant l'acquisition du VAE (date de facturation à l'appui).

⇒ Formulaire disponible via le site :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47063>



3. Qui peut prétendre à cette aide ?

- ☞ Toute personne majeure ou mineure de plus de 14 ans, résidant sur le territoire, SANS conditions de ressources
- ☞ Une seule demande par personne
- ☞ Plusieurs demandes peuvent être effectuées par foyer

4. Comment faire pour obtenir l'aide ?

Le demandeur complète le formulaire (à télécharger sur www.cc-molsheim-mutzig.fr ou dépliant à disposition dans les mairies) et transmet les justificatifs suivants :

- Facture d'achat nominative, établie après le 1^{er} janvier 2020
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois, établi aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture (ou du représentant légal, en cas de demandeur mineur)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Photocopie de la carte d'identité pour les bénéficiaires mineurs

L'ensemble des pièces est à déposer ou à envoyer (*par mail ou par courrier*) à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Le demandeur s'engage à ne pas revendre son VAE dans un délai d'un an à compter de la date de facturation. Ce dispositif est en vigueur pour les vélos à assistance électrique acquis jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour tout renseignement complémentaire :
vae@cc-molsheim-mutzig.fr



DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU 100% FIBRE OPTIQUE SUR NOTRE TERRITOIRE

Le déploiement de la fibre optique est une révolution dans le domaine du numérique, offrant de nouvelles capacités et de nouveaux usages à nos entreprises, commerces et à tous les habitants. Ce déploiement entraîne de légitimes interrogations auxquelles nous tâchons ici de répondre.

Qu'est-ce que le réseau fibre dit « FTTH » ?

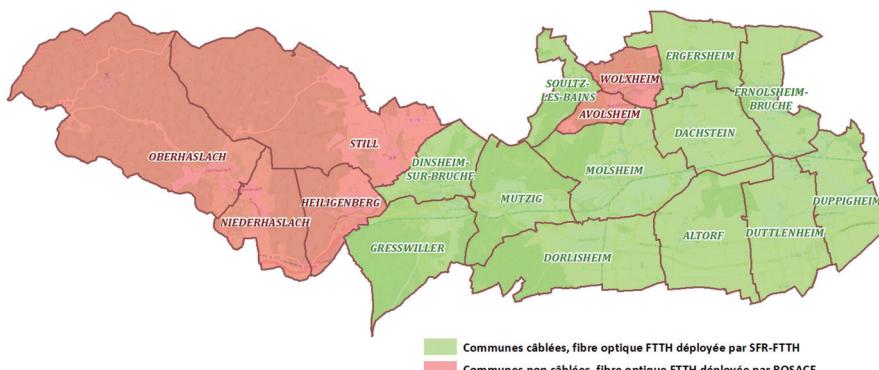
Le réseau de fibre optique appelé FTTH pour « Fiber To The Home » ou « Fibre jusqu'à la maison » est un réseau déployé à 100% en fibre optique, jusqu'à la prise à l'intérieur des logements. S'agissant d'une nouvelle infrastructure remplaçant les réseaux historiques en cuivre, sa mise en place nécessite le déploiement d'un nouveau réseau.

Qui déploie la fibre en FTTH sur le territoire ?

Pour les 6 communes non-câblées :

**AVOLSHEIM, HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH,
OBERHASLACH, STILL, WOLXHEIM**

Afin de lutter contre la fracture numérique, les communes précédemment dépourvues d'une connexion Très Haut Débit (THD) sont et seront connectées à la fibre optique dans le cadre du Plan « France Très Haut Débit ». A ce titre, la Région porte ce projet et le préfinance. Puis l'Europe, l'Etat, le Département et notre Communauté de Communes contribuent financièrement à mesure de l'avancement du projet. Pour sa mise en œuvre technique, la Région a retenu le consortium d'entreprises ROSACE pour déployer le réseau sur ces communes. **Pour les 6 Communes concernées de notre territoire, cela représente au total 3 316 prises à raccorder. En moyenne, le coût d'une prise s'élève à 1.800 €, soit un total de près de 5,9 millions d'€. La participation financière, restant à la charge des collectivités locales s'élève à 175 € par prise, soit 580.300 €, intégralement financé par la Communauté de Communes, en lieu et place des Communes.**



Pour les 12 communes câblées :

**ALTORF, DACHSTEIN, DINSHHEIM-SUR-BRUCHE,
DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM,
ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE,
GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG, SOULTZ-LES-BAINS**

Au courant des années 1990, une convention de délégation de service public a favorisé le déploiement d'un réseau câblé sur 12 communes du territoire par Est-vidéocommunication, devenu Numéricable, puis SFR. Ce réseau a permis de profiter très tôt d'une connexion Très Haut Débit. De ce fait, elles n'ont pas été intégrées au Plan « France Très Haut Débit » à la différence des 6 communes non-câblées. Pour déployer un réseau fibre FTTH, il était alors nécessaire d'attendre l'échéance des conventions câbles actuelles en 2028.

Afin de réduire ce délai, une nouvelle convention a été signée en novembre 2019 entre la Communauté de Communes et SFR-FTTH, filiale de SFR, les autorisant à se substituer à ROSACE.

SFR-FTTH s'engage par le biais de cette convention à :

- déployer le réseau fibre optique FTTH sur l'ensemble de ces 12 communes, et ce avant le 31 décembre 2021,
- financer intégralement l'ensemble des travaux.

Ce réseau sera totalement séparé du réseau câblé et les 2 cohabiteront dans ces communes.

Avec plus de 16 000 prises recensées, l'économie pour la Communauté de Communes est supérieure à 2,8 millions d'euros HT !

A noter que SFR-FTTH intervient ici en tant qu'opérateur d'infrastructure. Le réseau déployé sera ensuite ouvert à tous les fournisseurs d'accès à internet qui pourront proposer leurs offres commerciales.

Quand le réseau sera-t-il ouvert ?

Le déploiement de ce réseau sur une commune s'étend sur 12 à 18 mois. Il est composé 3 phases : les études, les travaux et le délai incompressible de 3 mois (*permet de rendre accessible ce réseau aux fournisseurs d'accès à internet pour proposer leurs offres dès l'ouverture*).

Tableaux prévisionnels des déploiements* :



Planning prévisionnel de déploiement par ROSACE		
Communes	Livraison travaux prévisionnelle	Ouverture commerciale prévisionnelle
AVOLSHHEIM		Ouvert commercialement depuis début 2019
WOLXHEIM		Ouvert commercialement depuis début 2019
HEILIGENBERG	1er semestre 2021	Livraison + 3 mois
NIEDERHASLACH	1er semestre 2021	Livraison + 3 mois
OBERHASLACH	1er semestre 2021	Livraison + 3 mois
STILL	1er semestre 2021	Livraison + 3 mois

*Ces dates sont issues d'un prévisionnel de déploiement. Elles sont transmises à titre informatif et ne sont pas contractuelles, notamment suite à l'impact de la crise sanitaire actuelle.



Planning prévisionnel de déploiement par SFR-FTTH		
Communes	Taux complétude du déploiement	Ouverture commerciale prévisionnelle
ALTORF	90%	1er semestre 2021
DACHSTEIN	80%	1er semestre 2021
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Démarré	Courant 2021
DORLISHEIM	90%	1er semestre 2021
DUPPIGHHEIM	90%	1er semestre 2021
DUTTLENHEIM	70%	1er semestre 2021
ERGERSHEIM	90%	1er semestre 2021
ERNOLSHEIM-BRUCHE	Démarré	Courant 2021
GRESSWILLER	Démarré	Courant 2021
MOLSHEIM	100%	1er semestre 2021
MUTZIG	Démarré	Courant 2021
SOULTZ-LES-BAINS	Démarré	Courant 2021

Que faire pour être raccordé à la fibre ?

Dès que l'ouverture commerciale est effective, le logement est alors « éligible » : la fibre optique est disponible dans un boîtier situé dans la rue ou dans l'immeuble. Pour finaliser le raccordement, il est ensuite nécessaire de souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à internet, au choix parmi ceux présents sur le réseau. C'est ce dernier qui s'occupe du tirage de la fibre sur le domaine privé à travers les gaines précédemment repérées et identifiées par le propriétaire, puis de la pose de la prise à l'intérieur du logement.



Le TRES HAUT DEBIT en chiffres : Fibre optique : jusqu'à 1 000 Mb/s

Réseau câblé : 100 Mb/s

ADSL : 15 Mb/s maximum



PHOTOS
600 Mo

29 min en ADSL
9 s avec la fibre



MUSIQUE
70 Mo

3 min en ADSL
1 s avec la fibre



FILMS
3 Go

2h16 en ADSL
49 s avec la fibre

Pour plus d'informations :

Communes où le réseau est déployé par ROSACE : www.rosace-fibre.fr

Communes où le réseau est déployé par SFR-FTTH : <http://sfr-ftth.com/>

PISCINE COUVERTE DE MUTZIG : UN ÉQUIPEMENT VIEILLISSANT...

A l'aube de ses 40 ans, la piscine de Mutzig présente des signes de vétusté alarmants. Les installations techniques ne pourront pas être « rafistolées » éternellement. Aussi, la Communauté de Communes mène-t-elle une réflexion de reconstruction de l'établissement, à quelques mètres du précédent, sur une partie de l'espace vert.

Construite en 1981, la piscine de Mutzig accueille à la fois des scolaires, des associations et du grand public. Elle est ouverte tous les jours sauf le dimanche après-midi et un mois par an pour la vidange des bassins. Composée d'un bassin sportif de 15 x 25 m (6 couloirs de nage, température : 28°, profondeur de 1,50 à 2,40 m) et d'un bassin d'apprentissage de 10 x 12,50 m (température : 29°, profondeur de 0 à 1,20m), cette piscine permet de proposer des activités très variées.



Le long de la Route des Loisirs : la piscine de Mutzig, les terrains de rugby et le complexe tennistique. Une partie de l'espace vert accueillera la future piscine.

Quelques chiffres clés sur l'année 2019 :

- **97.452 entrées** : 28% grand public, 13% activités aquatiques, 12% scolaires et 47% associations
- **Personnel** : 1 responsable, 1 chef de bassin sur les 2 sites, 2 techniciens, 7 (dont 1 apprenti) maîtres-nageurs sauveteurs, 4 personnes aux caisses/vestiaires
- **1.372 cours** dispensés pour 64.339 € de recettes
- Dépenses : 960.678,25 € / Recettes : 286.820,79 € / **Résultats 2019 : - 673.857,46 €**
- **Coût d'une entrée** pour la Communauté de Communes, par usager : **9,5€**

Malheureusement, l'état de vétusté des installations techniques rendent plus délicat chaque jour l'accueil du public dans des conditions optimales.

Les études menées ont permis de mettre en évidence, entre autres, les éléments suivants :

- Déficit d'isolation contribuant à l'explosion des coûts de chauffage,
- Forte dégradation de la majeure partie des vitrages,
- Sols usés dans les vestiaires,
- Bas de portes totalement corrodés,
- Supports du bardage horizontal pourris et imbibés d'eau,
- Carrelage des plages usé aux abords des bassins,
- Fuites importantes vers le sous-sol, à travers le béton des plages et des bassins,
- Oxydation des supports et des canalisations en sous-sol.

Les élus de la précédente mandature avaient décidé de mettre à l'étude la programmation pour la construction d'un nouvel équipement. Pour l'heure, ce travail se poursuit et des décisions importantes devront être prises.

Des photos qui en disent long sur l'état de vétusté de la piscine...



Infiltration d'eau traversant la dalle béton



Réseau de distribution d'eau corrodé



Menuiseries intérieures dégradées

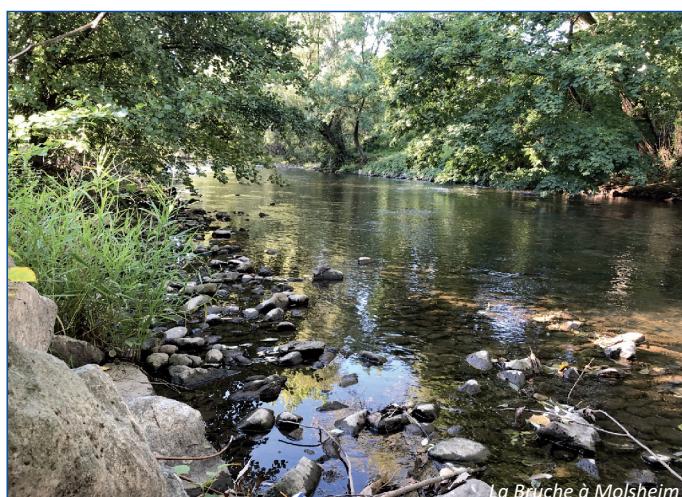
PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE MOSSIG

Créé en juillet 2019, le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig est compétent pour une partie de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Son territoire, le bassin versant de la Bruche et de la Mossig, s'étend sur plus de 700 km², du Climont jusqu'aux rives de l'Ill à Strasbourg.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités sont dotées de la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Cette compétence requiert une synergie entre les politiques de protection des populations contre les inondations et la reconquête du fonctionnement naturel des rivières. Mais les rivières s'affranchissent des limites administratives. Les actions menées à l'échelle des intercommunalités ne sont pas efficaces si elles ne sont pas concertées avec les territoires en amont et en aval. La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig a donc décidé de s'unir aux autres collectivités du bassin versant de la Bruche et de la Mossig pour une gouvernance commune.

Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig a ainsi été créé après plusieurs années de concertation. Les trois membres du syndicat sont la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA. Le SDEA représente les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche, Mossig et Vignoble, des Portes de Rosheim et de la Région de Saverne, qui lui ont transféré la compétence GEMAPI avant 2019.

Chaque structure membre du syndicat est représentée à un tiers dans le comité syndical composé de 21 élus. M. Jean-Luc SCHICKELE, maire de Mutzig, a été réélu président le 29 octobre 2020. Le siège du syndicat est établi au sein même de la Communauté de Communes.



Le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig est compétent pour l'aménagement du bassin versant et pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques, c'est-à-dire une partie de la compétence GEMAPI.

Concrètement, le syndicat va mener des études et des travaux pour :

- Réduire les conséquences dommageables des inondations avec un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui fédère tous les acteurs du territoire ;
- Rétablir le fonctionnement naturel des rivières et améliorer leur qualité écologique ;
- Rétablir la continuité écologique, c'est-à-dire permettre aux poissons et aux sédiments de transiter librement dans les cours d'eau en supprimant les obstacles ;
- Protéger les zones humides existantes et restaurer des zones humides dégradées.

Le syndicat permet également de mieux partager la connaissance et de coordonner les actions à l'échelle du bassin. Il a également une mission de sensibilisation des élus et des citoyens pour mieux comprendre les rivières, vivre avec leurs variations et les protéger.

Les actions et le fonctionnement du syndicat sont financés par ses membres, à hauteur d'un tiers par structure. Le syndicat bénéficie également d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de l'Etat et de la Région Grand Est.

Pour suivre les actualités du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig et mieux comprendre le bassin versant, un site Internet sera bientôt en ligne : www.bassinversant-bruchemossig.fr

NOUVELLE PRÉSIDENCE À L'OFFICE DE TOURISME DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme s'est déroulée le 6 août 2020 dernier à Molsheim. Une nouvelle page s'ouvre avec l'arrivée d'un nouveau président, M. Jean Biehler, Maire d'Oberhaslach et Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du Tourisme.

Organisation de la structure

M. Jean BIEHLER est épaulé par :

- deux vice-présidents : M. Auguste SCHMITT et Mme Nathalie DISCHLER,
- un trésorier : M. Martial HELLER
- une secrétaire : Mme Josepha GRUNY

Le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme est composé de :

- 6 délégués de la Communauté de Communes
- 6 représentants socio-professionnels
- 6 représentants d'associations

5 salariés permanents travaillent l'Office de Tourisme. Ils sont répartis en 4 pôles :

- Accueil-Information-Numérique (2 agents)
- Animation-Commercialisation (1 agent)
- Communication-Promotion (1 agent)
- Direction-Administration (1 agent)

Développement du tourisme vert

La crise sanitaire oblige les Offices de Tourisme à revoir leur copie en matière d'accueil, de prestations et de développement touristiques. C'est aussi le cas de l'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig. Force est de constater que les visiteurs ont été, en 2020, de plus en plus tournés vers la nature (cyclotourisme et randonnées).

Face à ces nouvelles attentes et au vu des potentialités de développement du tourisme de nature dans notre territoire, l'Office de Tourisme mènera une réflexion en vue de développer cette filière et pour mettre en place, avec ses partenaires, des actions afin de répondre aux envies de tourisme vert.



*Après 12 ans de bons et loyaux services, M. Martin PACOU, président sortant, et M. Jean SIMON, trésorier sortant, tirent leur révérence.
A droite de la photo, M. Jean BIEHLER, nouveau président de l'Office de Tourisme.*

Obtention de labels

L'Office de Tourisme a obtenu plusieurs labels :

- La marque **Qualité Tourisme** est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme pour la qualité de leur accueil et de leurs prestations. Pour obtenir la marque, l'Office de Tourisme a suivi une démarche qualité conforme aux exigences essentielles à la satisfaction des clientèles.
- **Accueil Vélo** est une marque nationale qui garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables en France. La marque **Accueil Vélo** a été décernée à l'Office de Tourisme pour sa politique d'accueil et d'information de qualité auprès des cyclotouristes.
- Le Label **Vignobles et Découvertes** vise à distinguer les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble de qualité.